



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 juillet 2022

Délibération n° CA 2022-07.06

Procédure de recrutement du directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques

Avis du Conseil d'administration sur la liste des candidats retenus par le comité de sélection

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2022 portant nomination du directeur du Parc national des Calanques par intérim ;

Vu l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 14 octobre 2020, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA 2022-03.05 du 16 mars 2022 relative à la procédure de recrutement du directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

- 1° Effectif du conseil d'administration : 51
- 2° Quorum : 26
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 31
- 4° Administrateurs prenant part au vote : 31
 - a) Nombre de suffrages exprimés pour : 30
 - b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0
 - c) Nombre d'abstentions constatées : 1
- 5° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration du Parc national des Calanques,

Consulté conformément à l'article L 331-8 du Code de l'environnement,

Après avoir entendu le rapport du président du Conseil d'administration, président du comité de sélection, relatif aux travaux du dit comité,

Emet un avis favorable à la liste suivante des candidats retenus qui lui est présentée, sans classement ni ordre de priorité :

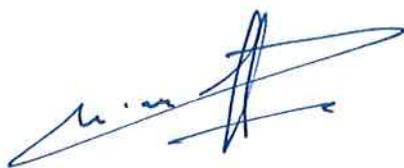
**-Mme Gaëlle BERTHAUD
-M. Thierry CANTERI
-M. François FOUCHIER**

La présente délibération est transmise au Ministre chargé de la protection de la nature en vue de procéder parmi ces trois noms à la nomination du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'établissement.

Cette délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national des Calanques et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R.331-35 du code de l'environnement.

Fait à Marseille, le 5 juillet 2022.

Le Président du Conseil d'Administration,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Didier REAULT', with a long horizontal stroke extending to the left.

Didier REAULT

Le directeur par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nicolas CHARDIN', with a long horizontal stroke extending to the left.

Nicolas CHARDIN